Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260305-2026_007-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-007] DEVIS RÉPARATION OSSUAIRE

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7, L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 27 février 2026.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mr Romuald BLANC, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Erwann GRANDIN, Mme Marie-Laure GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Christiane JOUBIOUX, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN.

Excusé : Mr Bruno ANTOINE.

Absents : Mme Claudine NIZAN, Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Morgane GUILLO.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
13	9	7	0	9

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mr Michel LE MERCIER.

Suite à la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, il a été constaté que les reliquaires ne pouvaient pas être placés dans l'ossuaire considérant le mauvais état de celui-ci,

L'entreprise de pompes funèbres a placé les reliquaires dans un caveau libre et inutilisable en attendant la réparation de l'ossuaire,

L'entreprise de pompes funèbres a réalisé 2 devis :

- Un devis pour la réparation de l'ossuaire : 1 920.00€ TTC ;
- Un devis pour supprimer le caveau (où sont placés les reliquaires) car il est en l'espèce inutilisable pour y mettre un contenant funéraire : 1 050.00€ TTC ;

Il est précisé que suite au précédent conseil, les pompes funèbres ont indiqué que les cercueils étaient déclassés et qu'il y en avait 2 car il est difficile d'estimer le volume. Si l'ensemble passe dans un seul cercueil, alors un seul cercueil sera facturé.

Après délibération, à 8 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260305-2026_007-DE

- Valide les devis de réparation de l'ossuaire et de suppression du caveau ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour	**8**
Contre	**/**
Abstention	**1**
Non votant	**/**

Abstention : Yannick Guégan

Le Maire de Guéhenno,
Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD

Commune de Guéhenno
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Mr Michel LE MERCIER